

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 23 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre

Le vingt-trois février

À 10 heures.

613 NAILS TOUCH

SARL au capital de 500€

613 avenue Victor Hugo 13122 Ventabren

Les soussignés : Mme Giomi Stéphanie Isabelle

demeurant à 1048 avenue Victor Hugo 13122 Ventabren

né le 06 septembre 1989 à Marseille

de nationalité Française

Les associés de la société 613 NAILS TOUCH, EURL au capital de 500 euros divisés en 500 parts sociales, dont le siège social est à 613 avenue Victor Hugo 13122 Ventabren, se sont réunis audit siège sur convocation qui leur a été adressée individuellement, par lettre recommandée avec accusé de réception, par la gérance.

L'assemblée est présidée par Mme Giomi Stéphanie Isabelle gérante.

Sont présents :

- Mme GIOMI Stéphanie , propriétaire de 500 parts sociales.

-

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant : Nomination et rémunération du gérant.

A cet effet, ils ont convenu ce qui suit :

I Nomination du gérant :

L'assemblée nomme en qualité de gérant de la société Mme Giomi Stéphanie demeurant 1048 avenue Victor Hugo 13122 Ventabren. pour une durée indéterminée et qui déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées.

Il affirme n'être frappé d'aucune incapacité, interdiction ou déchéance susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

II Rémunération du gérant :

La rémunération du gérant sera fixée ultérieurement.

En outre, il aura droit au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

•
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance et tous les associés présents.

La séance est levée à 10h20.

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the left.